

TARIFS

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

L'adhésion individuelle à l'association est obligatoire

A1	Adhésion simple	50 €
A2	Adhésion de soutien	150 €

Enfants et jeunes de – de 25 ans habitant la commune d'Allasac de Saint-Viance ou Perpezac-le-Noir

B1	Jardin musical (petite et moyenne section de maternelle)	200 €
B2	Eveil musical (dernière année de maternelle)	
B3	Probatoire (année de CP)	
B4	Formation musicale + cours individuel instrument - 1 ^{er} enfant	370 €
B5	Formation musicale + cours individuel instrument - à partir du 2 ^{ème} enfant	280 €

Enfants et jeunes de – de 25 ans autres communes

C1	Jardin musical (petite et moyenne section de maternelle)	260 €
C2	Eveil musical (dernière année de maternelle)	
C3	Probatoire (année de CP)	
C4	Formation musicale + cours individuel instrument - 1 ^{er} enfant	430 €
C5	Formation musicale + cours individuel instrument - à partir du 2 ^{ème} enfant	330 €

Adultes / Toutes communes

D1	Cours individuel Instrument (+ formation musicale si besoin)	500 €
----	---	-------

Ensemble / Toutes communes / Enfant ou Adulte

[Atelier jazz – Orchestre - Ensemble de guitares – Atelier rock – Batucada – formation musicale seule]*

E1	Si inscription en cours individuel	GRATUIT
E2	Inscription individuelle	200 €

* la liste des activités peut varier en fonction de la disponibilité des professeurs et des salles.

- Tarif forfaitaire annuel tenant compte des vacances scolaires.
- Paiement fractionné possible : remise de la totalité des chèques le jour de l'inscription pour un encaissement entre septembre 2023 (adhésion) et juin 2024.
- Toute année commencée est due (sauf cas de force majeure).
- Début des cours le 7 septembre 2023. Fin des cours le 6 juillet 2024.
- L'adhésion de soutien de 150€ ainsi que les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de cette somme. Un reçu fiscal sera délivré.

[Tarifs révisés le 30/08/2023. Seule cette grille tarifaire est valable pour l'année scolaire 2023 2024.](#)